



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VS

1. **Débitrice: Télémorgins - Champoussin SA**, Route de Bas-Vièze 6, 1875 Morgins
2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois jusqu'au 11.07.2018
3. **Remarques:** 1) Les créanciers de Télémorgins – Champoussin SA et toutes les personnes qui ont des prétentions à formuler à son encontre sont invités à produire leur créances et revendications avec pièces justificatives auprès du commissaire, dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
2) Date déterminante pour les intérêts : 08.09.2017 (date du jugement de sursis concordataire provisoire).
3) Adresse pour l'envoi des productions : Findea SA, MM Maxime Bossy et Rocco Schito, Rue du Grand-Pont 12, 1003 Lausanne
4) La date et le lieu de l'assemblée des créanciers seront publiés ultérieurement.
Les commissaires au sursis : MM Rocco Schito et Maxime Bossy.

Findea SA
1003 Lausanne

04064863

